



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

Spécial 88^e Congrès



Retrouvez
tous les travaux du
88^e Congrès AMF
dès décembre 2005 dans
Maires de France.
Pour vous abonner, rendez-
vous sur le stand de
l'AME, hall 4

Jeudi 24 novembre 2005 ■ n° 3

Débats Les neuf débats de mercredi ont permis des échanges constructifs sans que soient atténuées les inquiétudes sur la fiscalité locale. Point fort : la présentation du rapport de la Cour des comptes.

Intercommunalité : les craintes des élus dissipées

C'est avec soulagement que maires et présidents d'EPCI ont accueilli ce matin les conclusions du rapport de la Cour des comptes sur l'intercommunalité qu'était venu leur présenter en avant-première son premier président, Philippe Seguin. « C'est une approche très nuancée des choses », a estimé le président de l'AMF, Jacques Pélissard, alors que celui de l'ADCF, Marc Censi, parlait de « véritable satisfaction ».

« Ce rapport nous interpelle positivement », commentait à son tour Jean-Marie Bockel, président de l'AMGVF, ajoutant avoir l'impression que l'on demandait à l'intercommunalité « encore un effort camarade ».

Pas de remise en question totale donc dans les propos de Philippe Seguin qui a commencé par évoquer « le succès quantitatif incontestable » de la construction intercommunale. « Deuxième succès, a-t-il poursuivi, la généralisation de la TPU a eu un effet à l'évidence vertueux », en mettant fin aux « pratiques détestables de concurrence fiscale entre communes sur un même territoire ». Troisième succès enfin, « la prise de conscience progressive des enjeux de construction de la nouvelle intercommunalité ».

Mais l'intercommunalité a encore des efforts à faire, Philippe Seguin soulignant « son indéniable inachèvement ». Les critiques ont porté comme attendu sur les périmètres jugés « bien souvent insuffisants » notamment en milieu rural, sur le trop grand nombre de syndicats ou encore sur les doublons de personnels. Philippe Seguin a même apporté son appui aux élus sur la nécessaire stabilisation des ressources des communautés en matière de taxe professionnelle. Une préoccupation reprise par Jacqueline Gourault dans la synthèse qu'elle a présenté au ministre délégué aux Collectivités territoriales, Brice Hortefeux. Celui-ci, sans vraiment rassurer les élus, a simplement réaffirmé que des aménagements spécifiques devraient être proposés aux communautés les plus pénalisées. ■

BRICE HORTEFEUX

ministre délégué
aux Collectivités territoriales

Après un « hommage » au président de l'AMF, Jacques Pélissard, pour « la fermeté de ses convictions », Brice Hortefeux, le ministre délégué aux Collectivités territoriales a d'abord rappelé le contenu du futur projet de loi sur la réforme de la fonction publique territoriale, se disant satisfait que le texte fasse aujourd'hui « l'objet d'un très large consensus ». La deuxième partie de son discours était bien évidemment consacrée à l'intercommunalité. L'occasion pour lui d'indiquer aux élus présents la décision du gouvernement de les « accompagner dans l'amélioration de l'intercommunalité ». Il a ainsi affirmé, en réponse à une question de Jacqueline Gourault portant sur la mise à disposition des personnels par service que « l'application doit se faire sur l'ensemble des personnels transférés en dérogation à la loi de 1984 qui prévoit des mises à disposition individuelle. Des instructions seront données aux préfets dans ce sens pour faciliter ces transferts ».

Rapport d'activité

Nombre de votants : 7 948
Votes blancs et nuls : 311
Suffrages exprimés : 7 637
Pour : 7 110, soit 93,10 %
Contre : 527, soit 6,90 %

Modification statutaire

Nombre de votants : 7 948
Votes blancs et nuls : 175
Suffrages exprimés : 7 773
Pour : 7 417, soit 95,42 %
Contre : 356, soit 4,58 %

Rendez-vous avec la rédaction de Maires de France

L'équipe de Maires de France vous accueille à 17 h 30 pour une rencontre avec la rédaction. Nous serons ravis de vous présenter la nouvelle formule, recueillir vos réactions et répondre à vos questions. Rendez-vous aujourd'hui devant la salle de presse à 17 h 30, hall 4.

Urbanisme

Que faire alors que le prix des terrains atteint des niveaux dépassant les capacités financières des collectivités ? « *La création d'un établissement public foncier local constitue une des réponses possibles : il réalise des acquisitions foncières pour le compte des communes et joue en quelque sorte un rôle de banquier* », explique Michel Veunac, élu de Biarritz qui va présider un tel établissement à l'échelle du Pays basque. Ainsi, les communes disposeront d'un outil pour « *porter le foncier pendant quatre ans* », ce qui devrait faciliter la construction de logements. Dans le même sens, « *certaines dispositions du projet de loi portant engagement national pour le logement sont au bénéfice des communes* », explique Hervé Marseille, rapporteur de la Commission urbanisme de l'AMF. Par exemple, la création d'une nouvelle servitude permet d'imposer, dans certaines zones, un minimum de réalisation de logements sociaux ou intermédiaires dans tout programme immobilier.

DOMINIQUE PERBEN

ministre des Transports, de l'équipement, du tourisme et la mer

Les DDE apportent leurs compétences techniques au cœur des territoires [...]. Le service est déterminé désormais par des règles claires d'éligibilité en fonction de la taille des communes [...]. L'État contribue de cette manière à la mise en œuvre de nouvelles pratiques d'aménagement et d'équipement. J'ai conscience que ce service revêt une importance toute particulière dans les grands territoires ruraux [...]. Les élus, souvent isolés, y ont encore plus besoin qu'ailleurs de se reposer avec confiance sur des professionnels compétents, d'autant plus que l'offre de conseil en provenance du secteur privé y est souvent insuffisante : je serai attentif à ce que, dans les arbitrages nationaux, on accorde une grande attention aux moyens des DDE présentes dans ces territoires [...].

Je souhaite également vous faire part de la réforme du permis de construire que nous allons mettre en œuvre [...]. Aujourd'hui, les demandes successives de pièces complémentaires peuvent prolonger indéfiniment les délais : cela ne sera plus possible. La réforme est basée sur deux principes : simplifier et sécuriser les délais. Les règles doivent être simples pour être comprises, et être comprises pour être appliquées. »

Quand le débat s'est porté sur l'autre réforme en cours, celle du permis de construire, plusieurs élus de la Manche sont intervenus pour témoigner des situations de blocage qu'ils vivent au regard de l'application de la loi littoral.

Le besoin d'ingénierie des communes en matière d'urbanisme est de moins en moins assuré par les services de l'État, comme l'ont constaté plusieurs intervenants. Où trouver de nouveaux appuis ? Alors que le SCOT de Bordeaux, validé, est entré dans sa phase opérationnelle, l'équipe qui l'a élaboré apporte désormais une aide précieuse aux élus des communes rurales qui préparent leur plan local d'urbanisme. « *C'est un outil intéressant, à condition de trouver un équilibre entre les élus de façon à s'affranchir de la tutelle de la ville-centre* », souligne Pierre Ducout, président de la Commission urbanisme de l'AMF.

Tourisme

L'atelier organisé par l'Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques (ANMSCCT) a été fortement marqué par la volonté de professionnalisation des métiers du tourisme. Loin de tout amateurisme, les intervenants ont souligné à quel point l'utilisation rationnelle des outils modernes peut conduire à développer des projets touristiques efficaces.

Christian Mantei, directeur général d'Odit France (Observation, développement et ingénierie touristique), a donné quelques pistes pour « *assurer les conditions de la réussite* » : notamment, « *ne pas oublier que pour l'exploitant l'objectif est de faire du profit* ». Guy Raffour, P.-D.G de la société Raffour interactif, est revenu sur l'importance d'internet dans le développement des projets touristiques.

Jean Launay, maire de Bretenoux (46), a répété son idée forte : la coopération entre intercommunalités, à l'échelle des pays, est indispensable au développement touristique.

En matière de développement et d'aménagement des territoires, Philippe Augier, maire de Deauville, et Hélène

Jaquet-Montsarrat, représentant la Datar, ont expliqué le rôle que pouvaient jouer les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence rurale.

LÉON BERTRAND

ministre délégué au Tourisme

Le ministre délégué au Tourisme a conclu les débats en saluant « *la prise de conscience nouvelle de l'enjeu tourisme pour le développement des territoires* ». Il a rappelé que le tourisme est en pleine mutation, indiquant que « *la quête de sens dope la demande de vacances intelligentes* ». Le développement du réseau TGV, des compagnies d'aviation à bas prix, la mutation des temps de travail sont autant d'éléments de ce qu'il a appelé « *la nouvelle donne touristique* ».

Les maires doivent donc, selon le ministre, être « *les organisateurs de la destination touristique* ». Il a rappelé qu'un effort particulier devait être fait sur l'accessibilité aux personnes handicapées, et souligné à quel point le tourisme était « *un formidable outil de développement économique* ».

Agent de l'État

« *Le maire est un agent double* », lançait Paul Cassia, professeur à l'université de Versailles. Une tournure de style provocante mais non moins éloquente pour évoquer la situation du maire en charge sur sa circonscription de fonctions exercées au nom de l'État - administration générale, état civil et police judiciaire - en plus de celles propres à son pouvoir municipal. Le transfert des fonctions d'état civil remonte à 1789, les révolutionnaires voulaient ainsi rapprocher l'administration des administrés. Elles n'ont eu de cesse de croître... « *Nous sommes reconnus comme des acteurs incontournables d'un service de proximité. On veut nous confier toujours plus de responsabilités, mais celles-ci ne sont pas compensées par des moyens financiers* », interpellait Étienne Pinte, maire de Versailles (78), co-animateur des débats. Les maires adhéraient enfin sans hésitation au vœu formulé d'une remise à plat de tous ces transferts, en toute transparence, et du refus à venir de tout transfert sans compensation financière équivalente.

Par ailleurs, face aux flux des textes et à

la multiplicité des autorités et des contrôles liés (procureur de la République et préfet), les maires s'évertuent au quotidien à concilier leurs devoirs avec les moyens dont ils disposent, aussi bien humains que financiers et techniques. Les différents témoignages des nombreux maires présents dans la salle démontraient que très souvent, au quotidien, ils se sentent seuls et démunis face à la prise de décision, non soutenus ni même écoutés par ces autorités, voient leur action discréditée, etc. J.A. Lathoud, procureur général à la cour d'appel de Versailles, et Paul Masseron, représentant le ministère de l'Intérieur, acquiesçaient aux demandes à un meilleur dialogue de même qu'à la suggestion applaudie d'un élu pour que chaque maire puisse bénéficier d'une formation sur l'étendue de ces pouvoirs au lendemain des élections municipales.

○ Sécurité juridique du maire

Un sondage présenté au début du débat a permis de mesurer les appréhensions des élus en matière juridique : 56 % des maires interrogés estiment que le risque juridique est « une entrave à l'action ». Les interventions de la salle qui ont émaillé le débat vont dans le même sens : il en ressort comme une impression de fossé

PASCAL CLÉMENT

Garde des Sceaux,
ministre de la Justice

Le Garde des Sceaux a affirmé souhaiter s'employer à répondre aux « interrogations et attentes » des élus.

Après avoir demandé aux maires leur plein concours dans la lutte contre les mariages blancs, Pascal Clément a insisté sur la nécessité d'une meilleure coopération entre les élus et les procureurs.

Puis, il a tenu à répondre aux craintes de nombre de maires en soulignant que « les textes sont si multiples qu'il est illusoire de prétendre les connaître en totalité ». La loi Fauchon impose donc aux juges de se livrer à une « analyse concrète », tenant compte « des moyens dont disposait l'élu pour parer au danger ». « Seule l'existence d'une faute grave et caractérisée » amènera une déclaration de culpabilité.

entre les intentions affichées par le législateur et le vécu des élus. En effet, la fonction de maire devrait pouvoir être exercée « en toute sérénité ». Mais du côté de nombreux élus, dont certains ont raconté leurs déboires judiciaires avec une émotion palpable, il semble que le sentiment d'insécurité judiciaire soit encore bien présent.

Le débat s'est divisé en plusieurs parties (inflation normative, conseil et contrôle, judiciarisation). Chacun reconnaît qu'un conseil juridique est indispensable au bon exercice d'un mandat de maire, mais les élus des petites communes n'ont pas les moyens de « s'offrir » un tel conseil. Résultat : plusieurs maires ne peuvent faire face à « l'inflation normative ».

Plusieurs élus se sont également plaints de la difficulté à obtenir une réponse lorsqu'ils faisaient appel aux services du procureur. Le Garde des Sceaux leur a promis son plein soutien en la matière. Jean-Paul Gauzès, maire de Sainte-Agathe-d'Alhiermont (76), a conclu la séance par ces mots : « Si le principe de précaution doit nous amener à être vigilants, il ne doit pas non plus nous paralyser. »

○ École

L'atelier s'est révélé particulièrement dense et animé. La première partie a permis d'insister sur l'implication renforcée des élus quant à l'obligation scolaire. Tous les enfants, y compris handicapés, résidant sur le territoire d'une commune ont le droit d'être inscrits à l'école la plus proche de leur domicile. Plusieurs élus, en milieu rural notamment, ont exprimé leur inquiétude face au coût de cette réforme avec un effectif de classe déjà chargé. Retour d'expérience fructueuse, Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, adjointe à l'éducation de Perpignan, a expliqué comment sa ville avait négocié avec l'académie pour que l'inscription d'un enfant handicapé corresponde à trois places.

La deuxième partie du débat, centrée sur la réussite éducative et l'égalité des chances, a permis d'expliciter la démarche de l'ERE (équipe de réussite éducative en zone urbaine sensible) qui devrait concerner jusqu'à 2 500 enfants en 2006. Pour Claudine Paillard, présidente de l'Association nationale des directeurs des services d'éduca-

GILLES DE ROBIEN

ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Revenant sur les récentes violences urbaines (qu'il a qualifié d'« émeutes »), le ministre de l'Éducation nationale a affirmé que « l'Éducation nationale n'a pas à culpabiliser ». « Que se serait-il passé ou que se passerait-il chaque jour sans les ZEP », a-t-il martelé. Il est ensuite revenu sur le renforcement du soutien scolaire aux élèves en difficulté (doublement du nombre d'équipes de réussite éducative prévue par le plan de cohésion sociale, création d'une quinzaine d'internats de réussite éducative dès 2006), sur la création de « l'apprenti junior » (apprentissage à partir de 14 ans avec possibilité de retourner au collège), et sur l'intensification des efforts pour l'égalité des chances (multiplication par trois des bourses au mérite pour les lycéens).

tion des villes, l'enjeu est d'articuler d'une manière cohérente l'ensemble des dispositifs de l'Éducation nationale et de la politique de la ville.

Le ministre de l'Éducation nationale, Gilles de Robien, venu conclure l'atelier, a réaffirmé son partenariat avec les élus locaux. Il a précisé combien la méthode globale d'apprentissage à la lecture se révélait un échec. Désormais, les instituteurs disposeront de la liberté d'enseigner la méthode traditionnelle. Quant à l'article 89 de la loi du 13 août 2004, concernant les contributions des communes aux établissements privés sous contrat d'association, le ministre a voulu rassurer les élus. Cette loi respecte le principe de parité entre enseignement public et privé. Une circulaire précisera prochainement les conditions d'application.

○ Sécurité civile

« La direction des opérations de secours relève du maire », a rappelé Christian de Lavernée, directeur de la Défense et de la sécurité civiles (DDSC) en ouvrant les débats. Cette affirmation, juste en droit, a vivement fait réagir animateurs et participants qui ont tous pointé la contradiction entre les textes et les faits. « Je souhaiterais, comme tous mes collègues, être alerté d'un sinistre par les services de secours. Cela n'est pas le cas », a indiqué Jean Proriol, député maire de Beauzac. « La gestion administrative a éloigné les SDIS

des maires, a souligné Jean-Paul Bacquet, député maire de Coudes. *Mais il n'est pas admissible que l'on ignore les maires*.

Yvon Bonnot, président de l'ANEL, a souligné à son tour l'ampleur des responsabilités incombant aux élus du littoral : police des baignades et des activités nautiques, sans oublier la qualité sanitaire des eaux de baignade. Un problème financier évident pour les petites communes qui en appellent à l'Etat pour renforcer le nombre de CRS et se tournent vers les SDIS pour mutualiser les frais de personnel spécialisé dans le sauvetage.

Secrétaire général de l'ANEM, Martial Saddier a souhaité pour sa part que l'on clarifie les possibilités de remboursement aux communes de montagne des interventions des pisteurs secouristes. « *Un système qui fonctionne bien au quotidien* », a-t-il souligné.

Dernier thème, la défense incendie des communes rurales, que les maires des Deux-Sèvres, représenté par Alain Lecointe, maire de Brulain, ont étudié avec un objectif : envisager toutes les possibilités de ressources en eau et proposer « des règles qui correspondent à la défense raisonnée des biens et des personnes ». Une initiative sur laquelle la DDSC a annoncé sa volonté de travailler aux côtés de l'AMF pour aboutir à des résultats concrets avant l'été 2006.

☉ Emploi

Comment, avec qui et jusqu'où le maire peut-il contribuer à la politique de l'emploi ? Le sujet de cet atelier était vaste et la diversité des intervenants en tribune apportait un premier élément de réponse. Le partenariat entre les services de l'État, l'ANPE, l'Assedic, les acteurs de l'insertion par l'économie, etc. et les collectivités territoriales (le département au titre de l'insertion, la région au titre de la formation) s'avère plus que jamais indispensable. Le rôle des communes ou de leurs groupements comme pilier de cette mobilisation n'était ni renié ni démenti, mais bien au contraire valorisé et encouragé plus encore. Notamment sur la mise en œuvre de dispositifs aidés et la construction de politiques territoriales de l'emploi. Ce sont

GÉRARD LARCHER

ministre délégué à l'Emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes

Le ministre invita les maires à se mobiliser « en priorité dans les missions locales et dans les nouveaux contrats aidés » (d'avenir, d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'insertion vie sociale pour les jeunes). « Nous avons une responsabilité collective à exercer. Cela fait trente ans que l'emploi est la préoccupation numéro un. Or, que la croissance soit de quatre points ou de zéro, nous n'avons pas résolu l'équation d'un chômage structurel dans notre pays. Réfléchissons sur des conventions cadre et des chartes territoriales de cohésion sociale. Nos services sont à votre disposition pour cela. »

d'ailleurs elles qui ont été à l'origine des missions locales, plans locaux d'insertion par l'emploi, maisons de l'emploi. Autant d'outils qui ont démontré leur pertinence pour construire des politiques allant de l'accompagnement des plus éloignés de l'emploi à la création d'activités et qui nécessitent d'être toujours soutenus par l'État.

☉ Environnement

« *Il faut que les metteurs sur le marché d'équipements électriques et électroniques indemnisent à l'euro l'euro les dépenses de collecte sélective que supporteront les collectivités* », a déclaré Michel Bourgain, rapporteur de la Commission environnement de l'AMF. Il a par ailleurs rappelé que l'AMF a engagé des actions visant à ce que le prix de reprise

NELLY OLIN

ministre de l'Écologie et du développement durable

« **S**ur le plan de la méthode, l'évaluation, l'information, la participation au public sont trois points essentiels pour assurer la qualité des projets d'un point de vue environnemental. La culture de l'évaluation reste peu développée en France et je le regrette. Sans doute est-elle perçue comme une contrainte ou une lourdeur, alors que, judicieusement mise en œuvre, elle peut contribuer à la fois à la qualité et à la sécurité juridique des décisions publiques. L'évaluation des incidences sur l'environnement a vocation à éclairer la collectivité dans la prise de décision et à tenir le public informé sur les choix retenus et leur justification.

du verre ne soit pas orienté à la baisse. Sur l'eau, les élus ont salué les avancées obtenues par l'AMF dans le cadre de l'examen du projet de loi mais ils souhaitent une réforme plus profonde du dispositif de la redevance pollution. Pour important qu'ils soient, les problèmes de financement ne recouvrent pas la totalité des préoccupations des élus dans le domaine de l'environnement à l'heure où les installations sont de plus en plus difficilement acceptées. « *On n'a rien à craindre d'une démarche participative, ce qu'on a à craindre, c'est l'ignorance* », a déclaré Denis Merville, président de la Commission environnement de l'AMF, en phase avec les représentants des associations d'usagers et de consommateurs qui avaient été invités à participer à cette séance. « *N'ayez pas peur des associations !* », a lancé Bernard Casnin, chargé de mission à la Confédération générale du logement.

☉ Télévisions locales

« *L'objectif est de favoriser le développement des télévisions de proximité* » a réaffirmé Dominique Baudis, président du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel). Le blocage est avant tout technique. « *Les procédures sont longues et les fréquences rares* », a expliqué Philippe Levrier, chargé de mission au CSA, face à l'impatience manifestée. Pour lui, c'est la ressource numérique qui constituera la réponse pour les télévisions locales en devenir. Plusieurs candidatures hertziennes devraient néanmoins trouver une réponse positive rapidement. Mais le calendrier doit s'accélérer afin de ne pas décourager les acteurs locaux et les élus engagés, a conclu André Laignel. ■

N° SPÉCIAL 88^e CONGRÈS DE LA LETTRE DES MAIRES DE FRANCE

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

Directeur de la publication : Nicolas Desforges -
Directeur adjoint de la publication : Gérard Masson - **Rédacteur en chef** : Antoine Blouet -
Éditeur : Carine Collard - **Rédaction** : Maires de France et départements AMF - **Mise en page** : Maires de France.